



## En attente de la convocation de l'ofii

Par **Caloutte**, le **25/08/2016** à **13:51**

Bonjour,

Pour commencer, voici ma situation : Je suis marié à un français et je suis arrivée en début août en France avec un visa pour conjoint de français. Je suis actuellement en attente de la convocation de l'ofii, mais ceux-ci m'ont informé que les délai actuel de convocation sont de 5 mois.

Je suis Québécoise diplômée comme physiothérapeute et pour pouvoir travailler en France comme kiné, je dois selon l'ARM France-Québec, faire deux stages de 4 semaines chaque et une formation de 40h.

Voici ma question : on m'a dit que je n'avais pas le droit de travailler (dans aucun domaine) tant que je n'avais pas la vignette de l'ofii. Cependant je n'ai pas trouvé d'information sur si j'étais autorisé, en attendant cette fameuse vignette, à faire ma formation? En fait, que sommes nous autorisés à faire en attendant cette convocation?

Un énorme merci!